

*Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi*

En vertu de la nouvelle entente, l'accès des producteurs au précieux marché des exportations est plus important. Les exportations rapportent déjà quelque 4 milliards de dollars par an. Nous aurions pu perdre jusqu'à un quart de ces recettes si nous n'avions pas modifié les règles régissant les exportations. Le prix de gros à Toronto ne servira plus de point de repère pour déterminer les prix des exportations, qui seront désormais calculés selon une formule plus équitable et plus logique fondée sur les prix régionaux. Cette nouvelle formule permet de veiller à ce que les consommateurs canadiens ne paient pas plus cher pour le gaz canadien que leurs voisins américains.

En vertu de la nouvelle entente, les producteurs pourront exporter du gaz sur commande, sans limites imposées sur les quantités exportées, à la condition que la durée du contrat ne dépasse pas deux ans. L'Office national de l'énergie tient des audiences à l'heure actuelle dans le but de découvrir le meilleur moyen de déterminer en quoi consiste un excédent approprié. Nous exhortons les provinces et le secteur visé à faire le nécessaire pour tirer parti des avantages que procure l'entente gazière pendant la période de transition. Nous avons été particulièrement heureux d'entendre le ministre de l'Énergie de l'Ontario, M. Vince Kerrio, appuyer la mise en œuvre de contrats de transport provisoires pendant la période de transition. Cette initiative permettra aux grands consommateurs industriels de l'Ontario de bénéficier dorénavant des prix moins élevés négociés avec les producteurs de gaz de l'Alberta.

Le gouvernement du Canada a agi avec célérité en ce qui concerne nombre de dispositions prévues dans l'entente sur le gaz naturel. Les règlements de l'Office national de l'énergie ont été modifiés de façon à en supprimer les limites imposées aux quantités exportées à court terme. Le 8 novembre dernier, l'Office national de l'Énergie, désireux de connaître le point de vue des intéressés, a émis des lignes directrices concernant les ventes à court terme et les modifications aux contrats et aux permis.

L'ONE a tenu sa première audience le 19 novembre, à Calgary. Il devait en tenir une le 13 janvier au sujet du chevauchement des redevances de demande, du tarif du service de la TransCanada PipeLine et d'autres questions, mais il a dû la retarder de quelques semaines. Entre-temps, l'ONE a reçu une demande de la TransCanada Pipeline qui veut offrir le service temporairement. Tel que convenu dans l'accord sur le gaz, le ministère a envoyé et proposé aux provinces un exposé du mandat d'une commission d'examen du pipe-line de gaz naturel. En collaboration avec les provinces, on a établi un comité chargé de surveiller l'application de l'entente. Il a tenu sa première séance le 15 janvier et je peux assurer à la Chambre que les discussions ont été très constructives.

Le fait que les producteurs soient disposés à vendre directement sans intermédiaires est encourageant. Par exemple, Cyanamid—une des principales sociétés pétrochimiques de l'Ontario—et les producteurs albertains ont conclu une vente directe à des prix considérablement inférieurs aux niveaux actuels. Le fournisseur et les sociétés de transmission et de distribution sont en train de conclure une entente provisoire pour acheminer le gaz à l'usine. Le message est clair: si la politique énergétique est bien fondée, le marché va servir les intérêts des producteurs et des consommateurs.

En février dernier, nous avons conclu une entente avec la province de Terre-Neuve et du Labrador. L'Accord de l'Atlantique fait de la province un partenaire à part égale dans la mise en valeur de ses ressources pétrolières et gazières sous-marines. Il a mis fin à des années de lutte fédérale-provinciale âpre qui ont créé un climat d'incertitude à une époque où l'industrie se préparait à consacrer des milliards de dollars à la prospection et à la mise en valeur de ressources au large des côtes. En vertu de cet accord, les recettes tirées des ressources pétrolières et gazières sous-marines sont partagées comme si ces ressources étaient sur la terre ferme. Je pourrais poursuivre et vous parler de cet accord ainsi que de l'Accord de l'Ouest et de l'accord concernant le gaz. Ils sont tous extrêmement importants.

Il s'agit maintenant de faire disparaître graduellement le Programme d'encouragement au secteur pétrolier et d'y parvenir par le projet de loi à l'étude. Grâce aux accords de l'Ouest et de l'Atlantique, à la nouvelle politique sur les ressources énergétiques tirées des terres nouvelles et aux accords sur les prix et les marchés du gaz naturel, le gouvernement progressiste conservateur redresse une grande partie des torts causés par des années de politique libérale mal conçue. Nous y sommes parvenus en 14 mois seulement, sans sacrifier les intérêts des consommateurs, des producteurs, des distributeurs ou des contribuables. Nous avons également réussi à éviter les conflits qui faisaient partie du quotidien sous le gouvernement précédent. Nous avons uni les Canadiens en utilisant l'énergie comme moteur de la croissance économique. Je suis persuadé que le projet de loi C-85 sera adopté rapidement, car il est fort bien accueilli dans tout le Canada.

● (1700)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le vice-président:** Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

### LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est)** propose: Que le projet de loi C-248, tendant à prévoir l'enregistrement des démarcheurs parlementaires, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

—Monsieur le Président, tout d'abord, en ce qui concerne l'origine de cette mesure, je tiens à dire que ce projet de loi est régulièrement présenté au Parlement depuis plus d'une dizaine d'années, sous une forme ou sous une autre. La mesure que j'ai l'honneur de parrainer a été présentée pour la dernière fois par le regretté Walter Baker qui était alors député de Nepean-Carleton. C'est une question qui lui tenait beaucoup à cœur. En fait, c'est en grande partie grâce à lui que cette mesure en est arrivée là où elle en est aujourd'hui. Je veux dire par là que le gouvernement a manifesté son désir de légiférer pour assurer l'enregistrement des démarcheurs parlementaires. Conformément à cet engagement, il a eu la sagesse de déposer, le 5